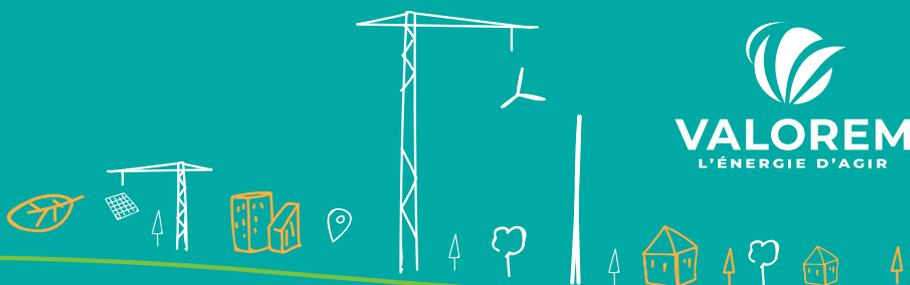


LETTRE D'INFORMATION N°1

sur le projet d'extension
du parc éolien de Mirbel (52)



Mars 2023

En lien avec le conseil municipal de Mirbel, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'étendre le parc éolien existant. Cette première lettre d'information vous présente les grandes lignes de ce projet, marquée aujourd'hui par le lancement d'une étude acoustique.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les territoires dans la **valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables** depuis 1994.

Ses 400 collaborateurs développent, construisent et exploitent des parcs **éoliens, solaires et hydroélectriques**, des écosystèmes en **hydrogène vert**.

VALOREM oeuvre pour une **transition énergétique partagée avec le territoire**, au travers notamment de l'investissement local, l'insertion professionnelle ou encore la lutte contre la précarité énergétique.



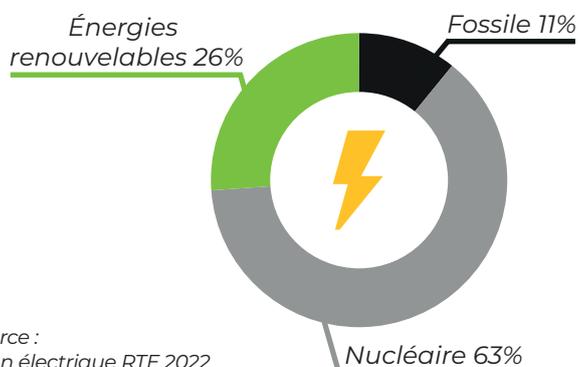
LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

"Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. **Les énergies renouvelables** (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) **n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité**. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par des énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et des centrales à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. **La part des énergies renouvelables devra doubler dans ce bouquet pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030** (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte)."

Extrait guide ADEME 2019 "Le changement climatique en 10 questions"

Répartition de la production d'électricité en France



Source : Bilan électrique RTE 2022

Éolien terrestre

18 800 MW

Puissance installée
Fin 2021

→ **35 600 MW**

Objectif 2028
(Programmation Pluriannuelle
de l'Énergie)

LE SAVIEZ-VOUS ?

95% Une éolienne produit de l'électricité 95% du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.

7,8% Consommation d'électricité couverte par la production éolienne en 2021

90% Une éolienne se recycle à 90%.



20/30 ANS Durée de vie d'une éolienne.

25% "Facteur de charge" moyen d'une éolienne : c'est le rapport entre ce qu'elle produit réellement et ce qu'elle produirait en fonctionnant à puissance maximale constamment.

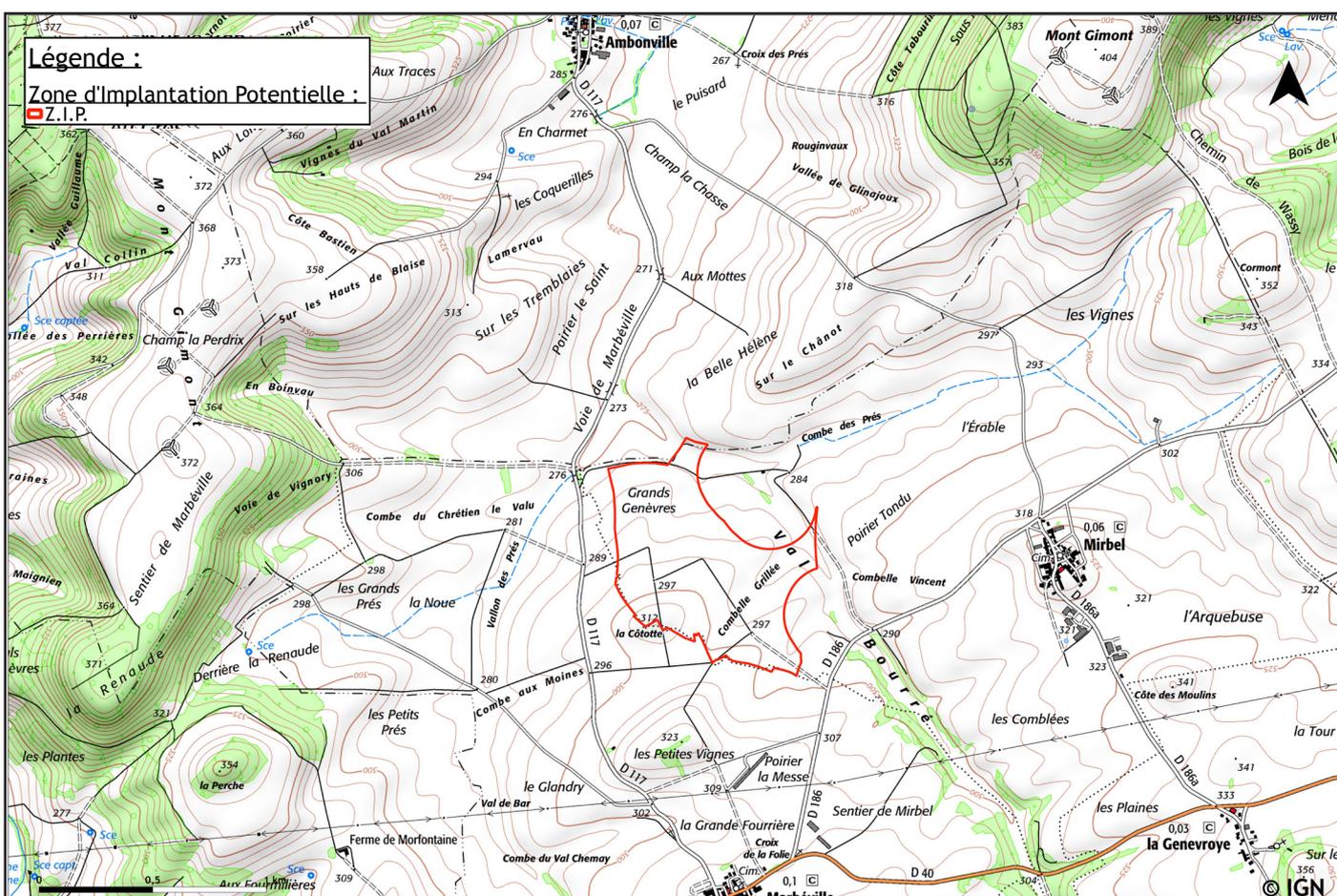
LETTRE D'INFORMATION

sur le projet d'extension du parc éolien de Mirbel

LA ZONE D'ÉTUDE

VALOREM a identifié, sur votre commune, **une zone présentant les atouts nécessaires à l'installation d'éoliennes** :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- La possibilité de raccorder le parc au réseau électrique,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.



Zone d'implantation potentielle du projet éolien de Mirbel

LES 5 ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc puis son démontage.

Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM rencontre les élus et demande **l'accord du conseil municipal** avant de lancer la faisabilité du projet.

LETTRE D'INFORMATION

sur le projet d'extension du parc éolien de Mirbel

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2021 Pré-études sur le vent et le raccordement électrique, recherche de contraintes liées à l'environnement et à la réglementation Présentation au conseil municipal Échanges avec les services de l'État	2022 - ... (14 à 24 mois) Etudes : potentiel de vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (faune, flore, oiseaux, chauve-souris...) Validation du projet avec les services de l'État et les élus	18 à 30 mois Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale Unique délivré par le Préfet	12 à 24 mois Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Raccordement au réseau public Travaux de terrassement, fondations, raccordement inter-éolien, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes



L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres...). A l'issue de ces études, VALOREM déterminera **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes**. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation du projet éolien** respectera les recommandations de ces experts et des services de l'État.



Le potentiel de vent est mesuré sur site

Un mât de mesure du vent a été installé sur site à l'automne dernier. Les données récoltées sont corrélées avec celles des stations Météo France environnantes afin de déterminer **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale puis estimer **la production électrique du futur parc**. Ces éléments nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



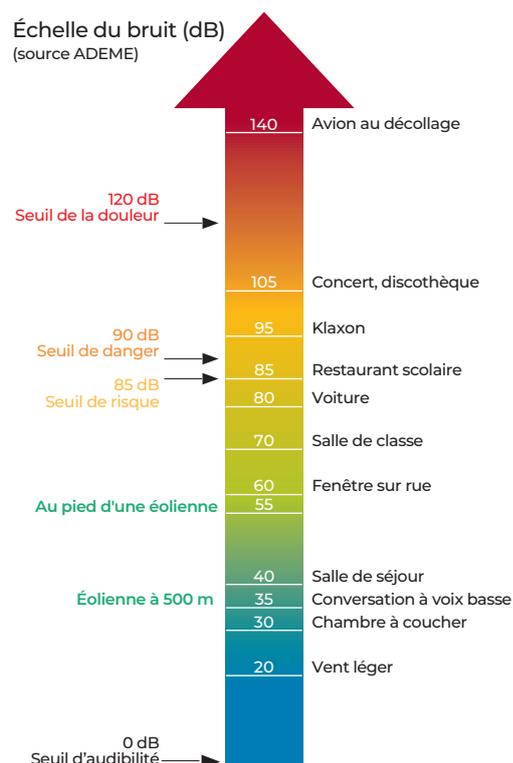
L'étude acoustique lancée au Printemps

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit** par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines). Après la mise en service du parc éolien, une campagne de mesures acoustiques **vérifiera le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demandera l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. **Au Printemps, des sonomètres seront donc installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude.**



Échelle du bruit (dB)
(source ADEME)



LETTRE D'INFORMATION

sur le projet d'extension du parc éolien de Mirbel

L'ÉNERGIE
D'AGIR



L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, **des spécialistes recensent les différentes espèces**, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Les premiers diagnostics ont débuté en fin d'été et se poursuivent actuellement.

Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes :



Ornithologue en observation

>> Les oiseaux

Durant une année, des ornithologues observent les oiseaux. Selon la saison, la fréquence de leurs visites varie d'une fois tous les mois à une fois tous les 15 jours.

>> Les chauves-souris

Une fois le soleil couché, des chiroptérologues identifient les chauves-souris en écoutant leurs ultrasons. Ils sont équipés d'instruments de mesure spécifiques et de lampes torches.

>> La flore et la petite faune

Des botanistes et des spécialistes de la faune inventorient les plantes et les animaux terrestres (amphibiens, insectes, reptiles, etc.). Ils parcourent le secteur à pied durant la journée, au printemps puis au début de l'été.



Détecteur d'infrasons



L'étude paysagère

Un expert paysagiste analyse **les éléments structurant le paysage local** (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...). Il détermine ensuite les **points de vue emblématiques** et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.

SUCCÈS DU FINANCEMENT CITOYEN DE L'ÉTÉ 2022

Pionnier du financement participatif, VALOREM propose aux habitants d'investir une partie de leur épargne vers ses projets d'énergies vertes.

Depuis 2012, 7 000 personnes ont ainsi investi plus de 32 millions d'euros à nos côtés !

Une campagne de financement participatif a été lancée en juillet 2022 pour **accompagner le développement du projet éolien de Mirbel**. Des conditions préférentielles étaient réservées aux habitants de la Haute-Marne. Ce fut un succès : 100 000€ ont été prêtés par plus de 100 personnes.

Pour plus d'informations : monparcvalorem.com

**MON PARC
VALOREM**
par Lendosphere.com

Votre contact VALOREM

Jean-Baptiste TROUART, chef de projets

06 12 62 29 36

jean-baptiste.trouart@valorem-energie.com

VALOREM 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens



Lettre d'information - Mars 2023

Commune de Mirbel

Directeur de la publication et
impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com